

46 rue Jules Lefebvre BP 90429 80 004 Amiens Cedex 1 ☎03. 22.89.66.40 ☐ 03.22.95.16.81

@: eboissier@lfhf.fff.fr

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES <u>U13</u> (JOUEURS NES EN 2008) « 1<sup>er</sup> TOUR » « Concours POLE ESPOIRS Liévin »

> <u>LIEU</u>: SAINT RIQUIER <u>SURFACE</u>: Pelouse naturelle

DATE : Mercredi 30 Septembre 2020 de 14H30 à 16H

**HORAIRE RDV: 14H** 

SC ABBEVILLE	ANDVICIUC Yanis (MILD/ATT) – COLLET Lucas (LD/MD) – DERCOURT Charles (MDEF/DC) – DROUILLON Mathias (LG) – DUFOSSE Baptiste (MG/ATT) – FARCY Mathis (DC) – JOSEPH SUPPIAH Elias (LD/MD) – JOSSE Victor (LD/DC) – LEJEUNE Joseph (MIL) – MIGLIORE Evos (MD/ATT) – NIQUET Raphaël (ATT) – PARMENTIER Lucas (GB) – PION Lucas (LD/MD) – RIGOLLE Simon (DC) – SELLIER Valentin (ATT/LG) – TABACHE Yacine (MG) – TAMPIGNY Antoine (GB) – TEMPIER Louis (MIL/MD) – URIER Hugo (ATT/MIL).  BELVALETTE Axel (ATT) – CREPIN Marceau (DEF) – DUROT Jordan (ATT) – GARDIN François (ATT) – MIANNE Louis (DEF) – POTEZ Noa (DEF) – PROUVOT Victor (M) – ROCHERAN Antoine (DEF) – SELLIEM Victor (DEF) – SAJOT Paul (GB).				
SAINT RIQUIER (La Centuloise)					
FC SAINT VALERY	SCHWEITZER Justin (DC) – GANDON Maé (MOFF/MDEF).				
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)					
ENCADREMENT	<u>VESTEGHEM Mathieu (référent)</u> - TERNISIEN Julie — BETTEFORT Gaëtan – FARAND  Maxence – LEVE Hubert. – DELAHAYE Julien.  GRAINDOR Stéphane (GB)				

<u>Destinataires</u>: Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

## ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

- 2 Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.
- a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :				
1	de chaussures adaptées en fonction des terrains	•	d'une gourde	
ŀ	d'une paire de basket	•	de son nécessaire de toilette	
•	d'un vêtement de pluie			